Nations Unies A/CONF.212/4

Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Doha (Qatar)
29 novembre-2 décembre 2008

Distr. générale
18 novembre 2008
Français
Original : anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Organisation des travaux, y compris la mise en place de la Grande Commission

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été établies sur la base de la résolution et des décisions de l'Assemblée générale suivantes :

a) Résolution 62/187 du 19 décembre 2007 intitulée « Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »;

b) Décision 63/509 du 18 novembre 2008 sur l'organisation des travaux de la Conférence et les arrangements y relatifs[1];

c) Décision 63/510 du 18 novembre 2008 sur le Règlement intérieur provisoire de la Conférence[2];

d) Décision 63/511 du 18 novembre 2008 sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence[3].

I. Élection des membres du Bureau

2. L'article 6 du Règlement intérieur provisoire prévoit que la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président, 23 vice-présidents, un vice-président de droit ressortissant du pays hôte, un rapporteur général et le président de la grande commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

* A/CONF.212/1.
[1] Voir A/63/413, par. 29.
[2] Ibid.
[3] Ibid.

08-60500 (F) 191108 191108

3. L'article 11 stipule que le Bureau est constitué par le Président, les Vice-Présidents, le Rapporteur général de la Conférence et le Président de la grande commission créée en application de l'article 46. Conformément à la pratique établie, la présidence de la Conférence sera assumée par le pays hôte. Les 23 vice-présidents et le rapporteur général seront désignés selon la répartition géographique suivante : cinq représentants des États d'Afrique, cinq des États d'Asie, cinq des États d'Europe orientale, quatre des États d'Amérique latine et des Caraïbes et cinq des États d'Europe occidentale et autres États.

II. Adoption du Règlement intérieur

4. La Conférence sera saisie du Règlement intérieur provisoire (A/CONF.212/2) que l'Assemblée générale a recommandé d'adopter dans sa décision 63/510.

III. Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.212/1) que l'Assemblée générale a recommandé d'adopter dans sa décision 63/511.

IV. Organisation des travaux

A. Date et lieu

6. La Conférence aura lieu à Doha, au Centre de conférences de l'hôtel Sheraton, du 29 novembre au 2 décembre 2008.

B. Répartition des questions inscrites

7. Conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, il est proposé que la Conférence comporte huit séances plénières et six tables rondes de parties prenantes (voir le projet de calendrier des travaux figurant à l'annexe de la présente note). Il est proposé que les questions faisant l'objet des points 1 à 8 a), 10 et 11 de l'ordre du jour provisoire soient examinées en plénière et que la question faisant l'objet du point 8 b) soit renvoyée à la grande commission constituée en application de l'article 46 du Règlement intérieur. Les débats consacrés au texte final de la Conférence, au titre du point 8 b), auront lieu à la grande commission tandis que le débat général, au titre du point 8 a), aura lieu en plénière. Les six tables rondes au titre du point 9 a) à f) auront lieu en parallèle avec les séances plénières et les séances de la grande commission, selon les modalités générales de participation adoptées pour la Conférence internationale sur le financement du développement[4] et son suivi.

[4] Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

C. Séances plénières

8. Il est proposé de tenir deux séances plénières par jour. Les séances plénières auront lieu le samedi 29 novembre de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures; et du dimanche 30 novembre au mardi 2 décembre de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures. Toutes les séances plénières se tiendront dans la salle Al Dafna. À ces séances, les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres et les chefs de délégation participant à la Conférence pourront faire des déclarations officielles, étant entendu que la règle de la préséance sera appliquée strictement. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, ce qui n'exclut pas, néanmoins, que les textes des déclarations puissent être distribués sous une forme plus détaillée. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours de l'échange de vues général. L'ouverture de la liste des orateurs sera annoncée chaque jour dans le *Journal des Nations Unies* et dans le site Web de la Conférence http://www.un.org/esa/ffd/doha.

9. La séance plénière du samedi 29 novembre au matin débutera par un discours du Secrétaire général de l'ONU marquant l'ouverture officielle de la Conférence, suivi par l´élection du Président. Des interventions inaugurales seront prononcées par le Président de la Conférence, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Toutes les questions d'organisation et de procédure seront également traitées par la Conférence à sa séance d'ouverture : l'adoption du Règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection des membres du Bureau autres que le Président, la création de la grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions relatives à la préparation du rapport de la Conférence.

10. Au début de la séance plénière de l'après-midi du samedi 29 novembre, le Président du Conseil économique et social, les deux Envoyés spéciaux du Secrétaire général à la Conférence, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour un financement novateur du développement, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement seront invités à faire des déclarations. L'assemblée entendra aussi les comptes rendus des forums de la société civile et du monde de l'entreprise et des auditions des organes délibérants qui auront eu lieu la veille de la Conférence.

11. Il est prévu que la séance plénière de clôture, l'après-midi du mardi 2 décembre, se termine par l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

D. Grande commission

12. Il est proposé que la grande commission se réunisse du samedi après-midi, 29 novembre, au mardi matin, 2 décembre, si nécessaire. Toutes les séances de la grande commission auront lieu dans le salon Salwa. La grande commission sera chargée d'établir le document final de la Conférence.

13. Le Président de la grande commission sera élu par la Conférence conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement intérieur provisoire. Conformément aux dispositions de l'article 49, la grande commission élira les membres de son propre bureau. Il est recommandé de parvenir à un accord concernant la liste des candidats pour le Bureau de la grande commission à l'ouverture de la Conférence, de manière à permettre leur élection par acclamation sans avoir à recourir au vote au scrutin secret. À cette fin, le Président de l'Assemblée générale souhaitera peut-être assumer le rôle de président, avec l'aide des deux facilitateurs désignés pour préparer la Conférence d'un point de vue technique.

E. Tables rondes

14. Il est proposé que les six tables rondes des parties prenantes aient lieu le samedi 29 novembre de 15 à 18 heures (table ronde 1); le dimanche 30 novembre de 10 à 13 heures (table ronde 2) et de 15 à 18 heures (table ronde 3); le lundi 1er décembre de 10 à 13 heures (table ronde 4) et de 15 à 18 heures (table ronde 5) et le mardi 2 décembre de 10 à 13 heures (table ronde 6). Toutes les tables rondes auront lieu dans l'auditorium Al Majlis.

15. En application de la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, il est proposé que les tables rondes soient placées sous le thème « Poursuite de la coopération pour le financement du développement : l'avenir » et qu'on y aborde les six domaines thématiques du Consensus de Monterrey[5] :

– **Table ronde 1**
Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement;

– **Table ronde 2**
Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres apports de capitaux privés;

– **Table ronde 3**
Le commerce international comme moteur du développement;

– **Table ronde 4**
Renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement;

– **Table ronde 5**
Dette extérieure;

– **Table ronde 6**
Questions systémiques : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement

(Cette table ronde peut aussi traiter des défis et problèmes nouveaux transversaux, et aborder la nécessité de « rester engagés ».).

16. Chaque table ronde aura deux coprésidents qui seront choisis par le Président parmi les chefs d'État ou de gouvernement et ministres participant à la Conférence, dont ceux qui auront été retenus par les groupes régionaux. Il y aura donc, au total,

[5] Ibid., chap. I, résolution 1, annexe.

12 coprésidents répartis de la manière suivante : six de pays en développement et six de pays développés ou en transition. Des personnalités de premier plan issues des principaux partenaires institutionnels (Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale du commerce, Secrétariat de l'ONU, CNUCED et PNUD) seront invitées à animer ces tables rondes.

17. Seront normalement admis à participer à chaque table ronde des représentants de tous les États Membres, 21 représentants des observateurs, organismes des Nations Unies et parties prenantes institutionnelles accréditées, 7 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 7 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises. Chaque représentant pourra être accompagné par un conseiller. La liste des participants non étatiques aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription et sera publiée sur le site Web de la Conférence (http://www.un.org/esa/ffd/doha).

18. Chaque table ronde commencera par une délibération, organisée par le Président de l'Assemblée générale avec l'appui du Secrétaire exécutif de la Conférence, entre quatre ou cinq intervenants de haut niveau et l'animateur. Cette délibération sera suivie d'un débat auquel participeront toutes les parties prenantes intéressées. Il n'y aura pas de liste des orateurs pour ce débat qui devrait porter sur des actions et des initiatives proposées pour mieux mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et les résultats de la Conférence. Les deux Envoyés spéciaux du Secrétaire général à la Conférence et son Conseiller spécial pour un financement novateur du développement, ainsi que les chefs des principaux organes régionaux, seront aussi invités à participer aux tables rondes.

F. Calendrier des travaux de la Conférence

19. Le calendrier proposé pour les travaux de la Conférence figure en annexe à la présente note.

G. Organisation des séances et réunions

20. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir simultanément au maximum quatre réunions le matin et quatre réunions l'après-midi, avec services d'interprétation, qu'il s'agisse de séances de commission, de tables rondes, de groupes de travail ou de consultations informelles. Les réunions de groupes régionaux ne pourront disposer de services d'interprétation que si elles ont lieu à la place des réunions officiellement prévues ou si les services sont disponibles.

21. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, la Conférence peut créer, outre la grande commission, les commissions et groupes de travail qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Chaque commission peut établir des sous-commissions et groupes de travail.

V. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

22. L'article 4 du Règlement intérieur provisoire prévoit qu'une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-troisième session, qui comprenait les États Membres ci-après : Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis. La Commission examinera les pouvoirs des représentants et communiquera immédiatement ses conclusions à la Conférence.

23. L'article 3 du Règlement intérieur provisoire prévoit que les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers sont communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence. Les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans le cas de la Communauté européenne, du Président de la Commission européenne.

VI. Participants

A. États Membres et observateurs

24. La Conférence, y compris les séances plénières et les réunions informelles, sera ouverte à tous les États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateur aux séances et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, conformément au Règlement intérieur de la Conférence.

25. Conformément à l'article 1 du Règlement intérieur provisoire, la délégation de chaque État participant à la Conférence et celle de la Communauté européenne est composée d'un chef de délégation et des autres représentants, suppléants et conseillers nécessaires. La liste complète des membres de la délégation doit être envoyée au Service du protocole et de la liaison de l'ONU à New York. À compter du lundi 24 novembre, les listes de délégués, les formulaires d'accréditation et tout autre document concernant la Conférence doivent être remis au Centre des accréditations des Nations Unies à Doha.

B. Parties prenantes institutionnelles

26. D'autres organisations intergouvernementales accréditées auprès de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de son processus de suivi, ainsi que les organismes du système des Nations Unies compétents, pourront prendre part aux délibérations de la Conférence, le cas échéant, conformément au Règlement intérieur. Les inscriptions sont prises par le

Service du protocole et de la liaison à New York; à compter du lundi 24 novembre, il conviendra de s'adresser au Centre des accréditations des Nations Unies à Doha.

27. De plus, par sa décision 63/512 du 18 novembre 2008[6], l'Assemblée générale a accrédité à la Conférence les trois organisations gouvernementales ci-après :

Global Digital Solidarity Fund;

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;

UNITAID.

C. La société civile et les entreprises

28. Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé sont invitées à participer aux délibérations, le cas échéant, conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Pourront être accréditées : a) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; b) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement ou à son processus de suivi.

29. De plus, par sa décision 63/513 du 18 novembre 2008[7], l'Assemblée générale a accrédité à la Conférence 46 organisations non gouvernementales qui avaient présenté leur demande conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale.

VII. Secrétariat

30. Les responsabilités du secrétariat de la Conférence sont définies aux articles 14 à 16 du Règlement intérieur provisoire. Dans ce contexte, le Secrétaire général de l'ONU a nommé, en juillet 2008, le Directeur du Bureau du financement du développement (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), qui exercera également les fonctions de secrétaire exécutif de la Conférence. À ce titre, le Secrétaire exécutif de la Conférence sert de coordonnateur, au Secrétariat de l'ONU, de l'appui à l'organisation de la Conférence, en coopération avec les autorités du pays hôte.

VIII. Documentation

31. La documentation officielle de la Conférence comprendra des documents publiés avant, pendant et après la Conférence.

A. Documents publiés avant la session

32. Les documents d'avant session seront notamment les suivants :

a) Ordre du jour provisoire (A/CONF.212/1);

---

[6] Voir A/63/413, par. 29.

[7] Ibid.

b) Règlement intérieur provisoire (A/CONF.212/2);

c) Note du Président de l'Assemblée générale transmettant le projet de document final de la Conférence (A/CONF.212/__);

d) Note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure (A/CONF.212/4);

e) Informations à l'intention des participants (A/CONF.212/INF/1).

B. Documents de session

33. Les documents de session seront notamment les suivants :

a) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.212/5);

b) Note du Secrétariat (A/CONF.212/6) transmettant les comptes rendus des séances plénières et des débats en tables rondes :

i) Séances plénières (A/CONF.212/6/Add.1);

ii) Table ronde 1 (A/CONF.212/6/Add.2);

iii) Table ronde 2 (A/CONF.212/6/Add.3);

iv) Table ronde 3 (A/CONF.212/6/Add.4);

v) Table ronde 4 (A/CONF.212/6/Add.5);

vi) Table ronde 5 (A/CONF.212/6/Add.6);

vii) Table ronde 6 (A/CONF.212/6/Add.7);

c) Projet de résolution sur le document final de la Conférence (A/CONF.212/L.1);

d) Projet de rapport de la Conférence (A/CONF.212/L.2);

e) Projet de résolution sur le pays hôte (A/CONF.212/L.3);

f) Liste provisoire des délégations à la Conférence (A/CONF.212/INF/2).

C. Documents d'après session

34. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu des débats et un bilan des travaux de la Conférence et des décisions prises en plénière.

35. Dans sa résolution 62/187, l'Assemblée générale a notamment prévu que la Conférence adopterait un document final convenu au niveau intergouvernemental et qu'elle donnerait lieu à un rapport dans lequel figurerait une synthèse des séances plénières et des tables rondes.

D. Apports de toutes les parties prenantes

36. Les informations générales sur la Conférence d'examen, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, ont été affichées sur le site Web du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (www.un.org/esa/ffd/doha). Elles sont régulièrement mises à jour.

IX. Forums de la société civile et du monde de l'entreprise et audition des organes délibérants

37. Le Forum mondial de la société civile sur le financement du développement se tiendra les 26 et 27 novembre à l'hôtel Ramada Plaza de Doha. Le Forum international du monde de l'entreprise sur le financement du développement se tiendra le 28 novembre à l'hôtel La Cigale de Doha. L'audition des organes délibérants sur le financement du développement se tiendra le 28 novembre de 15 heures à 18 heures dans le salon Salwa de l'hôtel Sheraton de Doha. Des informations générales sur ces forums, ainsi que les programmes des réunions, seront disponibles sur le site http://www.un.org/esa/ffd/doha.

X. Manifestations spéciales

38. Des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organiseront une série de manifestations spéciales, notamment des séances d'information, des séminaires, des ateliers et des débats sur des questions relatives au financement du développement à l'intention des participants à la Conférence. Le calendrier de ces manifestations sera disponible sur place et sera affiché sur le site http://www.un.org/esa/ffd/doha.

XI. Couverture médiatique

39. Le Département de l'information du Secrétariat préparera des dossiers d'information à l'intention des journalistes qui couvriront la Conférence. Tous les documents de la Conférence ainsi que les communiqués de presse sur les séances plénières, les tables rondes et autres manifestations seront mis à disposition dans l'espace médias. Ils seront également affichés sur le site Web de la Conférence (http://www.un.org/esa/ffd/doha).

40. Les séances plénières, les tables rondes et les conférences de presse seront retransmises en direct dans l'espace médias. Le programme spécial de points et conférences de presse prévu dans la salle Al Rayan sera annoncé le moment venu.

Annexe I

Projet de calendrier des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
Samedi 29 novembre		
Séance plénière d'ouverture		
10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
	2	Élection du Président
	1	Discours du Président de la Conférence, du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général du Fonds monétaire international et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce
	3	Adoption du règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	5	Élection des membres du Bureau autres que le Président
	6	Organisation des travaux, y compris la mise en place de la grande commission
	7 a)	Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Séance plénière		
15 heures-18 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
		Déclarations du Président du Conseil économique et social, des deux Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Conférence, du Conseiller spécial du Secrétaire général pour un financement novateur du développement, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement
		Comptes rendus des forums de la société civile et du secteur des entreprises et des auditions des organes délibérants
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
15 heures-18 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
15 heures-18 heures	9 a)	*Table ronde 1* Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement
Dimanche 30 novembre		
Séance plénière		
9 heures-13 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
10 heures-13 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
10 heures-13 heures	9 b)	*Table ronde 2* Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres apports de capitaux privés

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
Séance plénière		
15 heures-19 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
15 heures-18 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
15 heures-18 heures	9 c)	*Table ronde 3* Le commerce international comme moteur du développement
Lundi 1er décembre		
Séance plénière		
9 heures-13 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
10 heures-13 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
10 heures-13 heures	9 d)	*Table ronde 4* Renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement
Séance plénière		
15 heures-19 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
15 heures-18 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
15 heures-18 heures	9 e)	*Table ronde 5* Dette extérieure

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
Mardi 2 décembre		
Séance plénière		
9 heures-13 heures	8 a)	Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Grande Commission		
10 heures-13 heures	8 b)	Examen du projet de document final de la Conférence
Tables rondes		
10 heures-13 heures	9 f)	*Table ronde 6* Questions systémiques : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement
Séance plénière de clôture		
15 heures-19 heures	8	Débat général sur le financement du développement
	7 b)	Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence : rapport des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	10	Adoption du document final de la Conférence
	11	Adoption du rapport de la Conférence
		* * *
		Clôture de la Conférence